

# Sortir notre agriculture dans l'impasse

Marc Dufumier

Les événements intervenus au dernier salon de l'agriculture et les manifestations paysannes qui l'avaient précédé ne résultent en rien d'une situation purement conjoncturelle : l'inflation, la guerre en Ukraine, les aléas climatiques, la suroffre de produits labellisés Bio, etc. Ils sont plutôt révélateurs du fait que notre agriculture industrielle est vraiment dans l'impasse. Qualifiée de "productiviste", celle-ci s'avère être en fait bien souvent coûteuse et "destructiviste". Et force nous est de reconnaître qu'elle ne parvient pas à assurer un revenu décent aux agriculteurs qui se sont lourdement endettés pour équiper leurs exploitations. Du fait notamment que nos filières de production bas de gamme ne sont plus guère rentables. Cette agriculture se révèle aussi avoir des effets négatifs sur l'environnement et la qualité sanitaire et nutritionnelle de nos aliments. Nos paysans ne supportent plus d'être stigmatisés pour l'un ou l'autre de ces inconvénients et disent n'avoir fait que ce qu'on leur a demandé. Mais comment a-t-on pu en arriver à cette situation ? Était-ce vraiment le prix à payer pour assurer notre souveraineté alimentaire et nourrir la population à de moindres coûts monétaires ? Pourrait-on envisager désormais d'autres formes d'agriculture capables d'alimenter correctement toutes les couches sociales sans porter préjudice à notre cadre de vie et au bien-être des générations futures ?

## 1. La politique agricole commune

Lors de la signature du traité de Rome en 1957, la France et la Communauté

économique européenne (CEE) étaient encore largement déficitaires en de nombreux produits agricoles (céréales, sucre, lait, viande, etc.) et dépendantes d'importations en provenance de pays dudit « Nouveau monde » : États-Unis, Canada, Argentine, Australie, etc. C'est pourquoi les gouvernements des six premiers pays constitutifs de la CEE ont mis en place une Politique agricole commune (PAC) destinée théoriquement à accroître la productivité de l'agriculture, garantir la sécurité des approvisionnements agro-alimentaires, assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, stabiliser les marchés et assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

Trois grands principes étaient mis en avant pour atteindre ces objectifs : unicité du marché européen (les produits agricoles devaient pouvoir circuler sans entrave entre les six pays) ; préférence communautaire (approvisionnement de préférence au sein du marché commun avant d'envisager d'importer des produits agricoles en provenance de pays tiers) ; solidarité financière (création d'un Fonds européen d'orientation et de garantie agricole – FEOGA –, alimenté par les contribuables des six pays).

Tous les ans, les gouvernements fixaient des prix communs pour les céréales, les produits laitiers, la viande bovine, le sucre, les matières grasses végétales, etc. Ces produits ont bénéficié d'une protection commune à l'égard des importations en provenance de l'extérieur. De façon à être suffisamment

rémunérateurs, incitatifs et stables pour les producteurs, les prix des produits précités ont été fixés à un niveau supérieur à celui des prix mondiaux. La CEE dut alors instituer des droits de douane (« prélevements ») frappant les importations en provenance des pays tiers, d'un montant variable, de façon à combler la différence entre les cours fluctuant sur le marché mondial et les prix fixés sur le marché commun. À l'inverse, au cas où l'Europe deviendrait exportatrice de l'un ou l'autre des produits concernés, il était prévu d'accorder des subventions à l'exportation (« restitutions »), elles aussi variables, pour que les producteurs puissent toujours bénéficier d'un prix commun, stable et supérieur à celui du marché mondial. N'ont cependant pas été concernés par ces mesures les fibres textiles (laine, lin, etc.), les protéagineux (soja, pois, etc.) et certains produits de substitution des céréales (manioc).

Ces mécanismes de soutien se sont très vite révélés d'une grande efficacité, puisqu'on a assisté à l'augmentation rapide des productions protégées par des droits de douane. Dès la fin des années 1970, l'Europe est devenue excédentaire en céréales, sucre, lait et (dans une moindre mesure) viandes. Il fallut donc très vite envisager le stockage et la conservation de ces excédents, puis organiser leur exportation (bradage) aux prix internationaux, moyennant le recours aux mécanismes des « restitutions ». Mais les agriculteurs n'ont toujours pas été incités à produire les denrées pour lesquelles l'Europe n'avait pas mis de protection aux frontières. Ainsi l'Europe a-t-elle très vite réduit sa production de légumineuses fourragères (trèfle, luzerne, sainfoin, etc.) et de protéagineux (pois, fève, soja, haricot, lentilles, etc.) destinés à l'alimentation

animale et humaine. La France en est donc devenue largement importatrice.

Suite à la création de l'Organisme mondial du commerce (OMC) en 1995 et conformément aux accords de Marrakech ratifiés l'année précédente, l'Union Européenne (UE) mit fin à son protectionnisme agricole et nos paysans ont dû alors s'aligner sur les prix mondiaux pour la vente de leurs produits agricoles et alimentaires, à un niveau bien inférieur à ceux observés antérieurement sur notre marché intérieur. Mais de façon à neutraliser la chute brutale de leurs recettes, l'UE mis aussitôt au point un système d'aides compensatoires à la baisse des revenus, accordées en proportion des surfaces exploitées. Des subventions qui restent encore aujourd'hui très inégalement réparties au sein de la profession agricole. 80 % d'entre elles sont de nos jours distribuées à seulement 20 % des exploitants agricoles.

## **2. Endettement et spécialisation croissante des exploitations agricoles**

Pour rester compétitifs dans la course incessante à la productivité et répondre aux exigences des grandes entreprises agro-industrielles, les agriculteurs les plus aisés ont alors été incités à réaliser de coûteux investissements dans la construction d'infrastructures et l'achat de gros matériels. Mais de façon à pouvoir amortir au plus vite leurs énormes immobilisations de capital, ils durent orienter leurs systèmes de production agricole vers les seules productions pour lesquelles ces investissements avaient été consentis, et fournir massivement un nombre limité de produits standards. D'où la disparition progressive des systèmes fondés sur la polyculture-élevage et la mise en œuvre de techniques agricoles pratiquées à

grande échelle dans des conditions de plus en plus homogènes.

Avec malheureusement pour effet de fragiliser excessivement les agro-écosystèmes et de causer de graves dommages à notre environnement : pollutions chimiques des eaux, de l'air et des sols, occasionnées par l'usage inconsidéré de pesticides et engrais de synthèse ; moindre qualité gustative et sanitaire des aliments ; invasions intempestives d'espèces végétales concurrentes ou d'insectes ravageurs ; épidémies provoquées par de nouveaux agents pathogènes ; perte de biodiversité ; dépendance accrue à l'égard des énergies fossiles ; émissions croissantes de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane et protoxyde d'azote) ; diminution des taux d'humus dans les sols ; érosion ou salinisation accélérée de ces derniers ; glissements de terrains, etc. Et nous payons désormais très cher ces atteintes à notre environnement : intoxications par les résidus pesticides, recrudescence de certains cancers hormonaux-dépendants, antibiorésistance, coûts financiers des mesures de dépollution, etc.

Les agriculteurs de Bretagne ont pour la plupart renoncé à cultiver des céréales et des plantes industrielles pour se consacrer à l'élevage intensif de vaches laitières, à celui de poulets « hors sol » et à l'engraissement de porcs en espaces confinés. Fortement consommateurs de soja transgénique importé des États-Unis, du Brésil ou d'Argentine, les animaux y sont tellement concentrés que se pose dorénavant la question du devenir des effluents d'élevage (purins, fientes et lisiers). Faute de pailles disponibles en quantité suffisante, les bovins et les porcins sont élevés sur caillebotis, sans litière, et il n'est alors plus possible pour les éleveurs bretons

de produire par eux-mêmes du fumier. D'où un écoulement continu de lisier qui a pour effet de fertiliser des algues vertes sur le littoral.

La situation est inverse dans la Beauce et la Picardie où les exploitants céréaliers, qui ne pratiquent plus l'élevage et ne cultivent plus guère de légumineuses, ne disposent pas de déjections animales. À défaut de pouvoir disposer de l'azote de l'urine d'effluents d'élevage, les exploitants céréaliers beaucerons ou picards ont recours à de l'urée ou à d'autres engrais azotés de synthèse (ammonitrates, sulfate d'ammonium, etc.) dont la fabrication est coûteuse en énergie fossile (gaz naturel) et dont l'épandage est à l'origine d'émissions de protoxyde d'azote, gaz à effet de serre 300 fois plus réchauffant que le gaz carbonique.

### **3. Moto-mécanisation agricole et exode rural**

Les agriculteurs les moins performants n'ont guère pu, quant à eux, réunir les moyens nécessaires pour investir et « rester dans la course » à la compétitivité. Ils se sont donc retrouvés contraints de quitter l'agriculture. C'est ainsi que les régions françaises les moins bien dotées en sols fertiles et climats tempérés (Limousin, Corse, Haute Savoie, etc.), ont précocement perdu une grande partie de leur population rurale, avec un retour des loups dans de nombreux terroirs laissés en friche. La disparition des plus petites exploitations agricoles familiales dans les zones de grandes cultures a lieu désormais aussi dans les régions les plus fertiles et se traduit par l'accaparement des terres par les plus grands exploitants.

Les fermiers en charge d'exploitations agricoles familiales s'efforçaient autrefois de

mettre en œuvre les systèmes de production agricole les plus à même de garantir un revenu du travail décent, et résilient, au sein même de leurs unités de production. Mais ces derniers ont aujourd'hui le sentiment d'avoir été trompés par leurs conseillers agricoles, leurs soi-disant "coopératives" ou leurs fournisseurs de matériels et produits chimiques. On n'a en effet jamais cessé de leur dire qu'il leur fallait sans cesse accroître leurs rendements à l'hectare et fournir toujours plus de produits à l'unité de surface. D'où le recours croissant à des engrais de synthèse, à des produits pesticides, à des antibiotiques et à divers autres coûteux intrants manufacturés. Mais en quoi améliorer un rendement à l'hectare pouvait-il consister en son augmentation continue, alors même que les coûts des consommations intermédiaires s'accroissaient bien davantage ?

Nos paysans ont aussi souvent été incités à investir lourdement dans l'achat de gros équipements et l'agrandissement des bâtiments d'élevage. Mais face aux prix imposés par la grande distribution et les agro-industries, ils ne parviennent plus aujourd'hui à dégager une rémunération suffisante pour satisfaire les besoins de leurs familles et rembourser leurs emprunts. Les fameuses lois Egalim si peu respectées n'ont pas été en mesure d'assurer un revenu décent et stable à la plupart de nos agriculteurs. Car la grande distribution menace sans cesse d'avoir recours à des importations de denrées produites à moindre coût à l'étranger. Nombreuses sont les exploitations qui tombent aujourd'hui en faillite et celles pour lesquelles les titulaires qui prennent leurs retraites ne trouvent pas de successeurs. Le recensement agricole de 2023 nous révèle que le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par 4 en 50 ans et que la moitié des

exploitants sont aujourd'hui âgés de 55 ans ou plus, sans grandes perspectives de succession.

Les plus grands exploitants patronaux eurent intérêt, quant à eux, d'investir leurs capitaux dans les systèmes de production qui leur permettaient d'assurer un taux de profit au moins égal à ceux d'autres secteurs de l'économie (l'immobilier, le commerce, etc.). Un passage de la ferme à la firme, qui s'est traduit par une motorisation, une robotisation et une chimisation toujours croissantes de leurs systèmes de culture ou d'élevage, en substitution de la force de travail salariée. Mais face à la concurrence de bien plus grandes firmes au sein même de l'Union européenne élargie à 27, et sur le marché mondial, nos exploitants patronaux ne parviennent plus souvent eux-mêmes à rentabiliser aujourd'hui leurs exploitations que grâce aux subventions accordées en proportion des surfaces.

Nos blés exportés vers l'Égypte et l'Algérie, mis en concurrence avec des blés ukrainiens ou roumains cultivés dans des domaines de plusieurs milliers d'hectares, nous rapportent en effet assez peu et se révèlent coûteux à produire du fait d'un emploi souvent exagéré d'engrais de synthèse et de pesticides. La betterave à sucre cultivée sous les nuages de Picardie en vue de produire de l'éthanol ne peut guère devenir compétitive face à la canne à sucre exposée au soleil brésilien, dans des exploitations de plusieurs dizaines de milliers d'hectares. La poudre de lait destinée à être exportée vers la Chine est en compétition directe avec celle produite en Nouvelle-Zélande, pays où les hivers sont bien plus doux que chez nous et où les ruminants peuvent rester longtemps à l'herbage, sans apport de foin ni d'aliments concentrés. Quant aux poulets de moins de

40 jours nourris avec du maïs et du soja produit au Brésil, comment pourraient-ils vraiment concurrencer des poulets brésiliens ?

Nos filières bas de gamme ne sont donc plus guère rentables et l'excédent de notre balance commerciale agricole est désormais surtout le fait de quelques productions à haute valeur ajoutée à l'hectare : fromages et vins d'appellation protégée, spiritueux, foie gras, etc.

Le plus préoccupant pour notre balance commerciale est à coup sûr nos importations massives de graines et tourteaux de soja pour l'alimentation de nos volailles, cochons et ruminants. Celles-ci atteignent environ les deux tiers de nos besoins actuels. Et il va sans dire que les cultures de protéagineux (féverole, pois fourrager, lupin, etc.) qui pourraient venir en substitution à ce soja, mais pour lesquelles la recherche agronomique a fait très largement défaut, ne pourraient guère devenir rentables, sans aides de l'État ni protection de notre marché intérieur. Du fait notamment des très faibles coûts de production observés dans les immenses domaines d'Argentine, du Brésil et d'Uruguay, où la production est réalisée à grande échelle avec une main-d'œuvre sous-payée.

Quant aux fruits et légumes, le déficit de la balance commerciale provient d'importations en provenance de pays voisins où les normes sanitaires et environnementales sont parfois moins rigoureuses que chez nous. Mais la distorsion de concurrence pour ces produits résulte plus encore du fait que la main-d'œuvre salariée y est souvent moins bien rémunérée qu'en France. Ainsi en est-il notamment pour les ouvriers turcs en Allemagne, et équatoriens ou maghrébins en Espagne.

#### 4. Les techniques alternatives

Il nous faut donc revoir nos systèmes de production agricole en profondeur et en finir au plus vite avec cette agriculture industrielle à laquelle nous nous sommes trop facilement accoutumés, mais qui n'a pu survivre jusqu'à présent que grâce à des aides accordées en proportion des surfaces exploitées. Des subventions qui n'ont donc finalement profité qu'aux exploitations agricoles de grande taille dans lesquelles était pratiquée cette forme d'agriculture.

Il ne nous faut pas pour autant désespérer. Il existe en effet des techniques alternatives, relevant d'une agroécologie scientifique (la discipline des agroécologues), qui permettraient d'ores et déjà à nos agriculteurs de s'assurer des revenus plus décents et résilients, sans avoir recours à des produits pesticides et des engrais de synthèse. Plutôt que de vouloir à tout prix maximiser les rendements et produits bruts à l'hectare, ces dernières visent surtout à diminuer les coûts en intrants manufacturés, de façon à accroître et assurer la valeur ajoutée nette, sans prendre trop de risques financiers.

Il s'agit en premier lieu d'avoir recours à un plus grand nombre de variétés végétales et races animales, tolérantes aux ravageurs et agents pathogènes locaux, de façon à ne plus devoir employer d'insecticides, de fongicides et d'antibiotiques, à titre préventif. Il convient alors de diversifier les systèmes de culture et d'élevage au sein des fermes, en relation avec les caractéristiques écologiques de chacun des terroirs, tout en produisant des denrées de très grande qualité nutritionnelle, sanitaire et organoleptique.

À l'opposé de la monoculture ou des élevages en batterie, les systèmes de production agricole qui associent plusieurs

élevages à la mise en œuvre de rotations longues et d'assolements diversifiés présentent l'avantage d'être peu vulnérables face à d'éventuels aléas climatiques ou sanitaires. Du fait de ne « pas mettre tous les œufs dans le même panier », ces systèmes de polyculture et de poly-élevage ont notamment pour avantage de faire en sorte que les diverses productions ne soient pas toutes pareillement affectées en cas d'accidents climatiques extrêmes (canicules, sécheresses, mais aussi : grêles, gelées, inondations, etc.).

Avec une telle diversification, les organismes les plus susceptibles de nuire aux cultures ou aux troupeaux ne peuvent plus proliférer subitement comme une traînée de poudre, du fait des barrières imposées par d'éventuels concurrents ou prédateurs. Ainsi peut-on ne pas devoir éliminer les pucerons avec des insecticides si les syrphes et les coccinelles viennent à en limiter la prolifération. De même peut-il en être de même avec les limaces si des bandes enherbées parviennent à héberger des crabes et des hérissons. Quant aux larves du carpocapse (les vers de la pomme), elles peuvent être largement neutralisées si les haies champêtres hébergent des mésanges bleues et des chauves-souris s'attaquant aux papillons de nuit.

Ces systèmes de production qui relèvent de l'agroécologie parviennent généralement à fournir des produits fermiers, labellisés biologiques ou de terroirs, tout en favorisant une couverture végétale maximale des terrains, une valorisation fourragère des résidus de cultures, le maintien de prairies permanentes enrichies en légumineuses, le recyclage des effluents d'élevage (fumier fientes, lisiers, etc.) au sein même des exploitations, la transformation locale des produits et des économies substantielles en

eau et carburants. Ils peuvent aussi contribuer à l'atténuation du dérèglement climatique avec de moindres émissions de protoxyde d'azote et une séquestration accrue de carbone dans la biomasse et l'humus des sols.

Ces systèmes ne doivent surtout pas être considérés comme « extensifs » dans la mesure où ils font en réalité un usage intensif des ressources naturelles gratuites, renouvelables ou pléthoriques (l'énergie lumineuse pour sa transformation en énergie alimentaire, le carbone du gaz carbonique de l'atmosphère pour la photosynthèse de nos glucides et lipides, l'azote de l'air pour la fabrication des protéines, etc.), et n'excluent donc pas l'obtention de valeurs ajoutées élevées à l'hectare. Ils font par contre un usage le plus parcimonieux possible des ressources naturelles non renouvelables (énergie fossile, eaux souterraines, mines de phosphate, etc.) et des intrants chimiques (engrais de synthèse, produits pesticides, antibiotiques, etc.).

## **5. Modifier radicalement nos politiques agricoles**

Mais tout cela n'est possible, il est vrai, qu'au prix d'un travail plus soigné et bien plus important. Ces formes d'agriculture peuvent donc être intensives en emplois, ce qui est loin d'être idiot dans un pays comme le nôtre où sévit encore un chômage important.

Sans doute pourrait-on rémunérer à leur juste prix les fruits et légumes labellisés Bio, issus de systèmes de culture plus artisanaux et dans lesquels on peut fort justement espérer une bien moindre teneur en antibiotiques et perturbateurs endocriniens. Quitte à ce que les collectivités territoriales s'engagent à acheter de tels fruits et légumes à des prix

équitable pour l'alimentation de la jeune génération dans les cantines de nos écoles, collèges et lycées

Mais encore faut-il que les paysans qui les mettent en œuvre puissent être correctement rémunérés non seulement pour la qualité de leurs produits mais aussi pour leurs services environnementaux d'intérêt général. Le surcoût en travail ne doit en effet surtout pas être totalement à la charge des consommateurs. Car seules les couches sociales les plus aisées seraient alors en mesure de s'assurer une alimentation de grande qualité nutritionnelle et sanitaire. Pourquoi les populations aux revenus modestes n'auraient-elles pas aussi le droit d'y avoir accès, du fait que les bons produits en question seraient vendus plus chers ? Le paiement des services environnementaux d'intérêt général doit donc logiquement être réalisé par les contribuables. Et les paysans ainsi correctement rémunérés seraient en mesure de modifier leurs systèmes de production avec pour effet de fournir des volumes accrus de bons produits. Cette offre accrue deviendrait alors accessible au plus grand nombre.

Il nous faut donc au plus vite modifier nos politiques agricoles nationales et européenne de façon à réguler davantage les conditions socio-économiques dans lesquelles opèrent les agriculteurs, les exposer à des modalités de commercialisation plus courtes et plus équitables, ne plus leur accorder d'aides proportionnelles à la surface et les rémunérer en échange de leurs services environnementaux, par des voies contractuelles : séquestration de carbone dans l'humus des sols, mise en place d'infrastructures écologiques pour préserver la biodiversité, domestiques et sauvage, absence de pollution des eaux, de l'air et du sol, atténuation des émissions de gaz à effet

de serre, préservation des potentialités productives des écosystèmes pour les générations futures, etc. Ce n'est qu'ainsi que pourront s'imposer progressivement les formes d'agriculture inspirées de l'agroécologie, avec des paysans fiers d'être rémunérés pour la mise en œuvre de systèmes de production agricole diversifiés, résilients, favorables à notre santé et protecteurs de notre environnement.

Les aides à l'installation des jeunes agriculteurs devraient être accordés préférentiellement à ceux qui s'engagent à mettre en œuvre les systèmes de production les plus respectueux de l'environnement. Ainsi conviendrait-il, qu'en France, les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), qui ont théoriquement un droit de préemption sur les terres libérées par les exploitations sans héritiers, les accordent à ces derniers, plutôt que de favoriser l'agrandissement d'exploitations voisines déjà surdimensionnées. De même conviendrait-il de mettre fin à l'accaparement de terres agricoles par des sociétés d'exploitants, sachant que les cessions de terres agricoles via des achats de parts sociales échappent au contrôle de ces SAFER qui ne parviennent alors plus d'exercer pleinement leur droit de préemption.

Il nous faudrait enfin retrouver au plus tôt une plus grande autosuffisance protéinique. Quitte à taxer lourdement les engrais azotés de synthèse, dont on connaît les effets néfastes sur l'environnement, et utiliser aussitôt ce malus pour rémunérer les agriculteurs qui étendraient leurs surfaces cultivées en légumineuses pour favoriser la fertilisation des sols en azote par la voie biologique. De même conviendrait-il de ne surtout pas ratifier les accords déjà signés avec le Mercosur et mettre des droits de

douane sur les importations de soja. Cela ne ferait pas de tort aux pauvres Brésiliens qui désherbaient et ont été remplacés par un désherbant (le glyphosate) ; ils ont en effet perdu leur emploi, rejoint les bidonvilles, et ne peuvent même plus acheter le soja de leur pays qui est exporté pour nourrir nos cochons, volailles et ruminants, car nos usines d'aliments du bétail sont plus solvables que les Brésiliens au chômage !

L'avenir de notre paysannerie ne pourra plus guère être assuré, dans la France des mille et un terroirs, qu'avec une agriculture paysanne relevant de l'agroécologie, bien ancrée dans son "pays" et valorisant au mieux les potentialités écologiques locales. Mais il nous faut de toute urgence modifier radicalement nos politiques agricoles à tous les niveaux : mondial, européenne, national et territorial.

Marc Dufumier est agronome, professeur émérite à l'AgroParisTech.